

Académie de :

Discipline : Code :

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Portable :

E-mail :

Titulaire Stagiaire Ex-fonctionnaire titulaire

(Remplir obligatoirement tous les items)

MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE
et / ou
MOUVEMENT SPÉCIFIQUE

AE Agrégé Certifié P.EPS PLP
CE EPS CPE Copsy Dir. CIO

Affectation à TITRE DÉFINITIF 2012/2013

En établissement ou T.Z.R.

Nom de l'établissement :

Affectation à TITRE PROVISOIRE 2012/2013

Vous avez déposé un dossier au titre de la loi sur le Handicap

➔ **Retournez ce dossier aux élus CAPA de votre académie, accompagné impérativement de la confirmation de demande de mutation.**

➔ **Inscrivez-vous sur le site : www.unsenmutations.cgt.fr**

**CGT Educ'action
Elu-e-s CAPA
34 bd Jean Jaurès
06300 NICE**

Cadre réservé aux élus CAPN

.....
.....



BR
U
2nd degré 2013
BO
Mutation

ATTENTION

Dans le cadre du mouvement déconcentré, votre dossier sera examiné par un groupe de travail académique chargé de vérifier la conformité de vos vœux et de votre barème.

Ce groupe de travail siège au Rectorat de votre Académie d'affectation actuelle.

Pour toute réclamation concernant votre barème, vous devez donc vous adresser au Rectorat (par écrit).

Vous devrez prendre contact avec les élus paritaires académiques de la CGT Educ'action pour qu'ils puissent défendre votre dossier.

Les élus paritaires nationaux, quant à eux, prendront le relais pour traiter votre dossier dans le cadre du mouvement inter-académique.

Ils vous préviendront du résultat de la CAPN vous concernant.

Situation administrative

1 Position :

Activité Congé Formation Congé longue maladie
Stage de Reconversion Congé parental Disponibilité
Détachement (*) Congé longue durée Etab. Post-Cure
Autre (*) (*) Préciser :

2 Si fonctionnaire titulaire hors Éducation nationale :

préciser ministère, corps ou service :
académie d'exercice :

3 Service dans l'Éducation nationale :

• **TITULAIRE** - Date de titularisation :
Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2012/2013) : Échelon au 31.08.2012 (promotion) : ...
• **STAGIAIRE** - Échelon au 01.09.2012 (reclassement) :

Situation de famille au 1^{er} septembre 2012

1 Situation :

Célibataire Marié -e- ou pacsé-e- Concubinage avec enfant(s)

2 Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 20 ans au 01.09.2013 :

Enfant à naître : *certificat de grossesse ou attestation de reconnaissance anticipée au 01.01.2013*

3 Coordonnées de votre conjoint-e- :

Nom Prénom

Nom de Naissance

Adresse (si différente de la vôtre)

Code postal Commune

Profession En activité : OUI NON

Stagiaire Éducation nationale Stagiaire Fonction Publique

Année-s- de séparation au 1^{er} septembre 2013

pour les titulaires ou stagiaires ex-titulaires d'un corps relevant de la DGRH
(six mois de séparation par an minimum à justifier auprès de l'administration).

Année	Votre académie d'exercice	Académie d'installation du conjoint
2012-2013		
2011-2012		
2010-2011		
2009-2010		

Dans quel cadre faites-vous votre demande :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Convenance personnelle | <input type="checkbox"/> Voeu préférentiel |
| <input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoints | <input type="checkbox"/> Mutation simultanée |
| <input type="checkbox"/> Rapprochement de la Résidence de l'enfant (garde conjointe ou alternée) | <input type="checkbox"/> Réintégration |
| <input type="checkbox"/> Au titre du handicap (candidat, conjoint ou enfant) | |

► Vos vœux et vos barèmes

Nombre de vœux maximum :
 → Mouvement INTER-ACADEMIQUE : 31
 → Mouvement SPECIFIQUE : 15

RANG	ACADÉMIE	BARÈME	RANG	ACADÉMIE	BARÈME
		Elu CAPA	16		Elu CAPA
1			17		
2			18		
3			19		
4			20		
5			21		
6			22		
7			23		
8			24		
9			25		
10			26		
11			27		
12			28		
13			29		
14			30		
15			31		

Si vous avez demandé à participer au mouvement sur les Postes Spécifiques suivants, précisez le type de poste :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Classes Préparatoires Grandes Écoles | Arts appliqués <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Classes de BTS (suivant spécialités) | Directeur CIO <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Sections Théâtre / Audiovisuel avec complément de service | Sections Internationales <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> PLP requérant des compétences particulières | PLP Dessin d'Art Appliqué aux métiers <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Chef des travaux | |

→ Rappel : dossier à remettre aux élus CAPA de votre académie

Calcul de votre barème

Je souhaite adhérer

Je ne suis pas adhérent-e-

Je suis déjà adhérent-e-

	Nombre de points	(observations)	Votre Calcul	Élu CAPA
A - Ancienneté de service				
Échelon au 31.08.2012 par promotion	7 pts / échelon			
Échelon au 01.09.2012 par reclassement.....	7 pts / échelon			
Hors-Classe.....	7 pts / échelon + forfait 49 pts			
Classe exceptionnelle.....	7 pts / échelon + forfait 77 pts	(maximum 98 pts)		
B - Ancienneté dans le poste				
Par année.....	10 pts			
Par tranche de quatre ans en plus	25 pts			
Service National (voir BO) en plus	10 pts			
Stagiaire ex titulaire EN (enseignement, éducation, orientation).....	10 pts / an + 10 pts pour l'année de stage			
C - Affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation (APV)				
(ZEP, établissement plan violence, sensible, isolé : affectations transformées en APV)				
C - 1 Si votre affectation actuelle relève du dispositif APV :				
pour 5 ans : 300 pts / pour 8 ans : 400 pts				
C - 2 Si votre affectation actuelle sort du dispositif APV ou mesure de carte scolaire d'un poste APV et si vous souhaitez muter, pour ce mouvement :				
pour 1 an : 60 pts / pour 2 ans : 120 pts / pour 3 ans : 180 pts / pour 4 ans : 240 pts ;				
pour 5 à 6 ans : 300 pts / pour 7 ans : 350 pts / pour 8 ans et plus : 400 pts				
D - Situation individuelle				
D - 1 - Stagiaires, ex contractuels, MA et MI-SE ou AED lauréats d'un concours CPE 100 pts				
D - 1bis - Stagiaires demandant leur académie de stage 0,1 pt				
D - 2 - Stagiaires précédemment titulaires d'un autre corps (hors enseignement)				
ou personnels sollicitant la réintégration 1 000 pts (sur l'ancienne académie)				
D - 3 - Autres stagiaires sortant en juin 2013				
Bonification sur demande (sera perdue si extension) 50 pts (seulement sur le 1 ^{er} vœu, valable 1 fois en 3 ans)				
D - 3bis - Stagiaires Conseillers d'Orientation Psychologues				
pour 2 ans 50 pts				
par année supplémentaire 10 pts (maximum 100 pts)				
D - 4 - Vœu préférentiel (incompatible avec bonification familiale)				
Bonification 20 pts / an (à partir de la 2 ^e année et si au 1 ^{er} rang)				
D - 5 - Vœu portant sur les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte)				
Bonification pour les agents originaires ou dont le conjoint ou un ascendant direct sont originaires 1 000 pts				
D - 6 - Vœu unique sur la Corse				
1 ^{er} demande 600 pts				
2 ^e demande consécutive 800 pts				
3 ^e demande consécutive 1 000 pts				
Stagiaire en Corse 800 pts (non cumulable avec bonification D1)				
(ex contractuel, ex MI-SE, ex AED, ex COP contractuel, ex CPE contractuel, ex MA garantis d'emploi)				
D - 7 - Sportif de haut niveau				
Bonification par année d'ATP 50 pts (maximum 4 ans)				
D - 8 - Personnel reconnu handicapé ou ayant un enfant en situation médicale grave				
Bonification 1 000 pts (au vu du dossier)				
D - 9 - TZR stabilisés 100 pts (cycle de stabilité de 5 ans minimum)				
E - Situation familiale ou civile				
E - 1 - Rapprochement de conjoints (RC) 150,2 pts (1 ^{er} vœu et académies limitrophes)				
E - 1bis - Année(s) de séparation (appréciée au 01.09.2013)				
1 an : 50 pts / 2 ans : 280 pts / 3 ans : 400 pts / 4 ans et plus : 600 pts				
E - 1ter - Congé parental / Disponibilité pour suivre le conjoint				
Pour le calcul des points, se référer <u>uniquement</u> au tableau p. 17 du <i>Perspectives</i> n° 121				
E - 1quater - Enfant à charge de moins de 20 ans au 01.09.2013 (voir BO)				
Par enfant 100 pts (uniquement en RC)				
E - 2 - Mutation simultanée entre conjoints				
Deux titulaires ou deux stagiaires 80 pts (forfaitaire)				
E - 3 - Rapprochement de la résidence de l'enfant (de - de 18 ans) (1 ^{er} vœu et académies limitrophes)				
Bonification (forfaitaire) 150 pts				
Nombre de pièces justificatives	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>	Total		

Vous devez impérativement adresser les PJ à l'administration de votre académie d'affectation actuelle, en y joignant la confirmation de demande. Adressez-en un double complet aux élus paritaires académiques.